BOUMERDÈS

Les résidants de la cité des 110-logements de Zemmouri interpellent le wali

«Nous logeons dans des habitations en ruine qui ont été construites dans le cadre du plan de Constantine, du temps de la colonisation. Actuellement, ces maisons sont comparables à des étables sans conditions de vie décentes», écrivent, dans une lettre datée du 16 février 2011, les habitants de la cité de recasement (110 logements précaires) de Zemmouri, ex-Courbet, localité située à 16 km à l'est de Boumerdès.

Nous avions visité avant le séisme de 2003 ces habitations dans le cadre d'un reportage. Les conditions de vie étaient déplorables.

A l'époque, il était question de reloger les occupants de ces baraques. Mais les 132 habitations réalisées à cet effet ont été entièrement détruites par le tremblement de terre du 21 mai 2003.

Les logements de recasement construits en 1958 ont été classés par le CTC, après le séisme de 2003, dans la catégorie orange 4. Ce qui signifie que ces logis constituent un danger pour leurs occupants et qu'ils devaient faire l'objet de rénovation .

Le coût de cette opération a été estimé, en 2003, à 77 000 000 DA. Mais les habitants de cette cité, implantée comme une plaie au centre-ville, ne voient rien venir. Il y a lieu de préciser par ailleurs que des familles — une minorité — qui occupent toujours ces habitations avaient bénéficié d'une prise en charge de l'Etat. Cependant par calcul, elles ont laissé leur progéniture sur place.

D'autres ont revendu leurs habitations à des familles, offrant à ces dernières un moyen de pression afin d'exiger des autorités leur relogement. «Le traitement de ces cas relève de la responsabilité des pouvoirs publics», assène un père de famille. Boualem Dramechini, l'ancien P/APC de Zemmouri, a pris l'initiative en 2005 d'affecter un terrain pour l'aménagement d'un site en 140 lots. Son objectif : éradiquer cette cité qui rappelle de mauvais souvenirs. Trois milliards et trois cent millions de centimes ont été dépensés pour viabiliser ce site.

Le taux d'avancement des travaux a été évalué, à l'époque, à 80%. C'est ce qu'attestent des documents en notre possession. De plus, l'ancien P/APC réclamait les 77 000 000 DA afin de lancer la construction de logements ruraux au bénéfice des habitants de ce quartier déclassé. Malheureusement, ce projet a été abandonné. Plus grave, il semblerait que les milliards dépensés pour la viabilisation de ce terrain l'ont été pour rien.

Et pour cause, selon les destinataires de ces lots de terrain, les réseaux de l'AEP et de l'assainissement sont complètement détériorés.

Pour plus de précisions, nous avons tenté de joindre le maire de Zemmouri, en vain.

Abachi L.

DIRECTION DU COMMERCE

Les résultats d'un concours professionnel remis en cause

Des fonctionnaires de la direction du commerce de la wilaya de Boumerdès s'insurgent contre le changement de l'ordre de mérite des résultats du concours professionnel d'accès au grade d'enquêteur principal. C'est la direction de la Fonction publique de Boumerdès qui a procédé à ce chamboulement.

En effet, selon le tableau en notre possession des résultats arrêtés par l'université, la promotion n'a pas été attribuée en fonction du classement des candidats. Les travailleurs de la direction du commerce qui nous ont rendu visite considèrent que la direction de la Fonction publique s'est substituée à la commission de l'université pour établir son propre ordre de mérite. B. Rédouane, classé premier, se retrouve finalement second.

S'estimant lésé par cette décision de la Fonction publique, il compte saisir la justice pour recouvrer ses droits. «Dans ce cas précis, il y a similitude dans la moyenne obtenue par deux candidats, nous avons donc tenu compte de l'ancienneté dans le grade pour départager les deux lauréats comme nous autorise la circulaire n°14 du 29 avril 2006 de notre direction générale», rétorque Madame Tabti, directrice de la Fonction publique qui se défend d'avoir porté préjudice à quiconque dans ce dossier. Seulement, B. Redouane explique que cette fameuse circulaire de la Fonction publique traite des situations d'équivalence parfaite dans la moyenne obtenue mais jamais lorsqu'il s'agit de similitude dans l'ordre de mérite.

A. L.

FINANCEMENT DES PROJETS AUX JEUNES À AÏN-TÉMOUCHENT

Quand les banques ne jouent pas le jeu

Dans le souci de donner aux jeunes porteurs de projets une formation dans le montage de leurs propres entreprises et pour pouvoir maîtriser les techniques de gestion, la coordination de l'Agence nationale du micro-crédit (Angem) de la wilaya de Aïn-Témouchent a lancé cette semaine des sessions de formation au profit de 648 jeunes porteurs de projets, encadrées par les accompagnateurs de l'Angem formés spécialement par la direction générale pour soutenir les jeunes porteurs de projets.

Selon les dernières statistiques présentées par le coordinateur de l'Angem, Boualem Souilem, «3 874 jeunes des deux sexes ont déposé leurs dossiers pour bénéficier d'un micro-crédit dont 3 278 ont été financés.

En outre, dans le cadre des demandes de montage, 1 974 dossiers ont été réceptionnés dont 1 133 sont au niveau des banques au moment où seulement 237 ont été financés.»

Concernant le motif de non-financement de ces projets par les banques, ces dernières exigent aux postulants la présentation d'un registre du commerce accompagné d'un bail de location de local ou attestation de délivrance d'un local dans le cadre du programme présidentiel.

La majorité des jeunes postulants déplorent les conditions draconiennes imposées par les banques.

S. B.

KHENCHELA

Les habitants de Babar touchés par les intempéries

Au moment où des centaines de fellahs expriment leur joie après les dernières pluies qui annoncent une bonne saison agricole, les habitants des cités de Tagraret et de Takhatelet ont passé des nuits blanches de peur de l'effondrement de leurs habitations.

Des chambres inondées, des meubles totalement détériorés, des enfants en détresse, tel est le constat établi suite aux pluies qui se sont fortement abattues vendredi sur la région de Babar, 30 km au sud de la wilaya.

Les habitants des cités de Takhatelet et de Tagraret, qui ont fait l'objet de tout un programme élaboré par les élus locaux pour des réaménagements de leurs maisons, attendent toujours les promesses des autorités locales.

Une septuagénaire fauchée par un chauffard

Une dame de 75 ans, demeurant à Khenchela, qui s'apprêtait à traverser la voie des poids lourds reliant la wilaya de Khenchela à celle de Tébessa, a été fauchée par une voiture roulant à vive allure. La victime est morte sur le coup. Son corps a été transporté à la morgue de l'établissement hospitalier Ali-Boushaba, alors que les services de police ont ouvert une enquête pour faire la lumière sur cet accident.

Notons qu'un accident semblable a eu lieu la semaine dernière dont la victime est aussi une septuagénaire qui a trouvé la mort.

Benzaïm Abdelouahab

SOUK-AHRAS

Inauguration d'un Soemo à Medaourouch

La direction de l'action sociale (DAS) de la wilaya de Souk-Ahras vient de réceptionner une annexe d'observation et d'éducation en milieu ouvert (Soemo) à Medaourouch.

Le projet a été réalisé à la faveur du programme des Hauts-Plateaux et nécessité une enveloppe financière de 20 040 495,98 DA. Cet établissement va contribuer à la prise en charge des mineurs issus des communes de Sedrata, Bir-Bouhouch et Oum-El-Ladheim, spécialement ceux qui sont en danger moral ou en liberté surveillée.

Une aubaine pour les mineurs résidant dans ces localités qui ne seront pas contraints de se déplacer au chef-lieu de wilaya. Le Soemo est doté de matériel audiovisuel (LCD, home cinéma), d'un rétroprojecteur et d'autres équipements. Il se compose aussi d'une petite bibliothèque pour les mineurs, en sus d'une salle de travail scolaire et éducatif, et d'une salle polyvalente pour la détente et l'animation dotée d'un tableau magique.

Barour Yacine

Publicité

PENSÉE

le 2 mars 1994 nous quittait à jamais notre cher et regretté mari et père feu

Boucharef Fouad

En ce triste souvenir, sa femme et son fils demandent à tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pieuse pensée en sa mémoire et prient Dieu le Tout-Puissant de lui accorder Sa Sainte Miséricorde et l'accueillir en Son Vaste Paradis.

A Dieu nous appartenons et à Dieu nous retournons.

Repose en paix Fouad

F 123002/B1

CONDOLÉANCES

La direction, les professeurs et l'ensemble du personnel du groupe scolaire privé El Macir présentent leurs sincères condoléances à leurs collègues Mme Meghiche Dalila et M. Meskine, suite au décès de **Mme Meghiche,** respectivement mère et belle-mère, et prient Dieu d'accueillir la défunte en son Vaste Paradis.

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons»

ETUDE NOTARIALE A CHERIA WILAYA DE TÉBESSA

CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE NOMMÉE HAPPINESS PLASTIQUE

Aux termes d'un acte reçu en l'étude le 20.02.2011, enregistré à l'inspection de l'enregistrement et du timbre de Tébessa le 20.02.2011, il a été créé une société à responsabilité limitée nommée : Happiness Plastique entre les associés :

- Monsieur Farah Chaker ben Salah né à Chéria, le 20.05.1989
- Madame Dif Hadda bent Ali née à Chéria le 11.02.1979.

Son objet : est l'importation, l'exportation d'équipements en caoutchouc et en plastique destinés à toutes productions, l'importation, l'exportation de tous équipements machines, pièces de rechange et accessoires destinés à la production et transformation de plastique et caoutchouc, fabrication de la matière plastique de base et de résines synthétiques, établissement artisanal de travaux de construction de diverse forme, l'importation et l'exportation de produits et matériels liés avec le secteur de travaux de construction et travaux publics, l'exploitation de carrières de calcaire de construction et industrielle, l'échange commercial et industriel et d'une façon générale, toutes les opérations ayant un apport avec l'objet de la société.

Son siège : est la cité communale El-Mezeraâ, daïra d'El-Ogla, wilaya de Tébessa.

Sa durée : est de 99 ans (quatre-vingt-dix neuf ans).

Son capital est 150.000,00 DA (cent cinquante mille dinars algériens).

Son gérant : Monsieur Farah Chaker est désigné gérant de la société pour une durée indéterminée.

Deux copies du présent acte sont déposées auprès du centre local du registre de commerce de la wilaya de Tébessa.

Pour avis, le notaire

R94351/B6